

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 20/02/2017

Date de la convocation:

14/02/2017

Date d'affichage:

15/02/2017

L' an 2017 et le 20 Février à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 35

En exercice : 35

Votants : 31

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Absent(s) : M. SCHERTZ Christophe

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DUTEY Sylvie à M. WEISS Damien, MM : FUCHS Alain à M. SIGRIST Benoît, WERNERT Stéphane à M. PFEIFFER Dominique

Excusé(s) : M. ATZENHOFFER Alphonse

Secrétaire de séance :

M. KREISS Alfred.

Réf : 013.2017

Vote : A la majorité

Pour : 14

Contre : 10

Abstentions : 7

Mention exécutoire : Non

013.2017 : Fin de contrats CAE : Création d'un poste d'adjoint technique territorial et d'un poste d'adjoint administratif territorial.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral correspondant portant mise en conformité des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn en date du 13 décembre 2016,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 87-1107 du 31 décembre 1987 modifié portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,

Vu le décret n° 87-1108 du 30 décembre 1987 modifié fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux,

Envoyé en préfecture le 03/03/2017
Reçu en préfecture le 03/03/2017
Affiché le 
ID : 067-200013050-20170220-D_CC_013_2017-DE

Vu les décrets n° 2016-604 et n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatifs aux cadres d'emplois des adjoints administratifs et adjoints techniques territoriaux,

Considérant les besoins du service

Vu l'avis du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président M. Jean-Marie HAAS,

Sur demande de M Dominique SCHNEIDER (demande par mail préalablement à la séance), le président demande au conseil de se prononcer sur ce point via recours au scrutin secret. Le tiers des membres présents n'étant pas atteint, le vote a lieu au scrutin public.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, dix voix contre, sept abstentions, décide :

- **De créer un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet, en charge de travaux administratifs,**
- **De créer un poste d'adjoint technique territorial à temps complet, en charge de travaux techniques,**
- **De fixer la rémunération de ces agents conformément à la grille indiciaire de la fonction publique territoriale correspondante (catégorie C, échelle C1),**
- **D'autoriser le président à procéder aux déclarations de vacance de poste et aux formalités de publication des offres et de recrutement,**
- **D'autoriser le président à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 28/02/2017

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE HAGUENAU -
WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :
28/02/2017

